

INFO SARTEC

SOCIÉTÉ DES AUTEURS DE RADIO, TÉLÉVISION ET CINÉMA

MOT DE LA PRÉSIDENTE



© PHOTO : ANNIE KMETKO

SOS MBA

nouveau Fonds des médias, rentabilité, on espère se faire parler de culture, on se fait parler d'économie. Je songe à m'inscrire au MBA. Parce qu'être auteur, bien franchement, ça ne me sert pas à grand-chose pour faire valoir nos positions. La culture est complètement évacuée du discours culturel.

des fournisseurs de services internet qui ont encore une fois été exemptés par le CRTC de contribuer au financement du secteur. En tout cas, pour cette partie de l'équation, je n'ai pas besoin d'un MBA pour comprendre que c'est une aberration.

SYLVIE LUSSIER, présidente

Quand vous lirez ce texte, je ne sais trop où en sera rendu le Fonds Claude Robinson. Probablement à près de 400,000 \$ si j'en juge d'après la progression fulgurante qu'il a connue jusqu'à maintenant. Quel mouvement de solidarité incroyable! C'est vraiment réjouissant de constater qu'une cause et, soyons chauvins, particulièrement une cause impliquant la propriété intellectuelle, a la capacité de mobiliser l'opinion publique à ce point. Le mérite en revient bien sûr en tout premier lieu à Claude. À sa persévérance, à son courage et à la qualité de la preuve qu'il a bâtie au fil des ans. Mais c'est aussi une preuve vibrante de la force des médias sociaux. Sans internet, Facebook et autre Twitter, jamais nous n'aurions pu espérer de pareils résultats. La qualité du site internet et de la campagne médiatique mise sur pied par les amis de Claude en collaboration avec la SARTEC a fait de cette opération le succès que l'on sait.

C'est un peu ironique que je commence cet article en vous parlant d'argent alors que je vis un ras-le-bol total et complet du discours économique qu'on nous sert à toutes les sauces depuis des mois. Redevances, retour sur l'investissement, coupures,

La culture est complètement évacuée du discours culturel.

Ah, c'est vrai, on sait que le Fonds des médias doit servir à financer des émissions que les Canadiens ont envie de voir! Formidable! Je suis rassurée. Il doit aussi servir à financer le secteur bourgeonnant de la production internet. En plus de continuer à financer les émissions de télévision dites prioritaires et tout ça sans argent supplémentaire. On étire simplement la sauce. En forçant au passage un mariage obligé entre les émissions de télévision et leur expression interactive à valeur ajoutée sur internet. À valeur ajoutée! C'est quoi de la valeur ajoutée? Le Net a fait la preuve qu'il n'a pas besoin de la télévision pour exister et proposer des œuvres originales. Et quelle émission de télévision n'a pas aujourd'hui son site internet? Était-ce vraiment nécessaire d'ajouter l'obligation d'une deuxième plateforme à tout projet télé? Tout ça pour fournir du contenu, financé par de l'argent public, à

SOMMAIRE

- 2 Félicitations! à nos membres
- 2 Au revoir!
- 2 Avis de recherche
- 2 Nouveaux membres
- 3 Ma gang de malades, vous êtes donc où?
- 4 Les nouvelles règles du FMC et vos contrats
- 5 ALAI Génération ©
- 6 CRTC 2009-777
- 8 Regard sur le court métrage
- 9 60° de la SARTEC - Journal des débats
- 9 Projets acceptés SODEC - TÉLÉFILM
- 10 À vos claviers
- 11 Les Jutra sur Twitter
- 12 L'investissement par versements périodiques une stratégie gagnante...

FÉLICITATIONS ! À NOS MEMBRES

Joanne Arseneau,
Nommée Ambassadrice de l'UQAM.

Manon Barbeau,
Prix reconnaissance UQAM.

Michel Cailloux,
Chevalier de l'ordre des Arts et des lettres, de la République française.

Mireille Dansereau,
Bourse de carrière en cinéma du CALQ.

Jean-Pierre Lefebvre,
Bourse de carrière en cinéma du CALQ.

André Forcier,
Bourse de carrière en cinéma du CAC.

Robert Lepage (concept),
Pedro Pires (réalisation),
Danse macabre,
- Prix Jutra du Meilleur court métrage.

Ian Lauzon (scénariste),
Émile Gaudreault (scénariste et réalisation),
De père en flic,
- Jutra – Billet d'or.
- Téléfilm Canada – Guichet d'or 2009.

AU REVOIR !

Monsieur Yvon Leroux, 12 février 2010.
Monsieur Laurier Bonin, 3 mars 2010.
Monsieur François Barbeau, 10 mars 2010.

AVIS DE RECHERCHE

Nous avons des chèques de Radio-Canada pour les personnes suivantes: Succession Andrée Dufresne, Succession Florence Martel, Succession Marcelle Barthe, Succession Michel Robert, Hubert Blais, Émile Coderre, Claude D'Astous, André Desrochers, Léon Dewine, Jean-Marc Drouin, Jean Guillaume, Lyette Maynard, Guy Parent, Gema Sanchez, Marie T. Daoust, Taib Soufi, Najwa Tlili.

Enfin, la Commission du droit d'auteur nous a demandé d'agir comme fiduciaire des droits qu'elle a fixés pour l'utilisation d'extraits d'œuvres de Raymond Guérin produites par la SRC.

Si vous connaissez l'une ou l'autre de ces personnes, communiquez avec Diane Archambault au (514) 526-9196.

INSCRIVEZ VOS CRÉDITS !

Votre inscription dans le bottin électronique n'est plus à jour? Vous avez des nouvelles données à nous communiquer ou à corriger? En tout temps, vous pouvez modifier votre inscription en vous servant de la fiche de renseignements dans notre site Internet à l'adresse suivante :
www.sartec.qc.ca/la_sartec/services.htm

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec Odette Larin au (514) 526-9196 ou information@sartec.qc.ca

L'Info-SARTEC est publié par la SARTEC dont les bureaux sont situés au :

1229, rue Panet
Montréal, (Québec) H2L 2Y6
Téléphone : 514 526-9196
Télécopieur : 514 526-4124
information@sartec.qc.ca
www.sartec.qc.ca

La SARTEC défend les intérêts de ses membres dans le secteur audiovisuel (cinéma, télévision, radio) et est signataire d'ententes collectives avec Radio-Canada, Télé-Québec, TQS-Point final, TVA, TVOntario, TV5, Carrefour, l'ONF et l'APFTQ.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- PRÉSIDENTE
Sylvie Lussier
- VICE-PRÉSIDENT
Mario Bolduc
- TRÉSORIÈRE
Louise Pelletier
- SECRÉTAIRE
Joanne Arseneau
- ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES
Michelle Allen
Geneviève Lefebvre
Mathieu Plante
Marc Roberge
Luc Thériault, délégué des régions

SECRÉTARIAT

- DIRECTEUR GÉNÉRAL
Yves Légaré
- DIRECTRICE ADJOINTE
Valérie Dandurand
- CONSEILLÈRES EN RELATIONS DE TRAVAIL
Suzanne Lacoursière
Mélissa Dussault

SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE
Odette Larin

ADMINISTRATRICE
Diane Archambault

ADJOINTE ADMINISTRATIVE
Micheline Giroux

COMMIS À L'ENTRÉE DE DONNÉES
Mireille Lagacé

COMMIS AUX COMPTES À RECEVOIR
Marie-Andrée Guinard

RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS
Manon Gagnon

CONCEPTION GRAPHIQUE ET MONTAGE
M.-Josée Morin, Bernard Labelle

IMPRESSION
Imprimerie EXPRESSART Inc.

APPELS À FRAIS VIRÉS

Les membres hors Montréal ne doivent pas hésiter à faire virer leurs frais d'interurbain pour communiquer avec la SARTEC.

NOUVEAUX MEMBRES

Depuis notre dernier numéro (décembre 2009), nous comptons les nouveaux membres suivants :

- Christine Albertoni
- Tetchena Bellange
- Lyne Barnabé
- Jean Bergeron
- Normand Bergeron
- Richard Blackburn
- Sonia Bonspille Boileau
- Martin Bouchard
- Michel Marc Bouchard
- Geneviève Bougie
- Daniel Boulanger
- Josée Boulanger
- François Bouvier
- Geneviève Côté
- Vincent Côté-Morency
- Marc-Antoine Cyr
- Antonio-Pierre De Almeida
- Pierre-Yves Drouin
- Alexis Durand-Brault
- Christine Foley
- Manuel Gagnebin
- James Gray
- Gabriel-Aimé Grou
- Yvan Guay
- Stéphane Guertin
- Dave Jenniss
- Emmanuel Joly
- Marie-Laurence Lévesque
- Maude Laurier
- Daniel Leblanc
- Sophie Lorain
- Marie-Daniel Lussier
- Claudine Magny
- Serge Marcil
- Dominique Parent
- Julie Pelletier
- Sarah Perreault
- Pierre Plante
- Diane Poitras
- Jacob Potashnik
- Dominique Quarré
- Michel Rabagliati
- Thierry Simonet
- Dagan Taylor
- Mélissa Veilleux

Membres associés

- Olivier Adam
- Nicolas Canuel
- Isabelle Gauthier
- Francis Robitaille

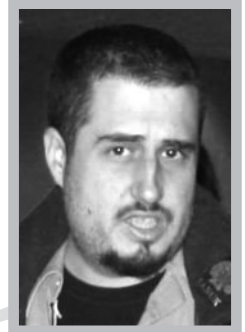
Membre stagiaire

- Éric Chaussé

NOUVEAUX MEMBRES

MA GANG DE MALADES, VOUS ÊTES DONC OÙ?

PAR MATHIEU PLANTE



Il y a déjà longtemps, on s'est affrontés les uns contre les autres dans de chaudes luttes au ballon chasseur dans les cours d'école. On a tripé ensemble sur Michael Jackson et sur ces lacets de *breakdance* multicolores qui nous ont presque déformé nos pieds, on a combattu les engelures en jouant à *La Guerre des tuques* dans les ruelles enneigées et envahi les salles obscures du cinéma Palace pour y voir s'envoler E.T. et s'affronter père et fils Skywalker.

Je vous ai plus tard vus nombreux dans les bars, les partys et les « raves » des années 90. J'ai sauté de joie avec vous lorsque Kurt Cobain a remis les pendules de la musique pop à l'heure du jour et lorsque Tarantino a fait de même avec les pendules du septième art.

Malheureusement, je ne vois plus vos visages illuminés aux assemblées générales de la SARTEC et encore moins au conseil d'administration de cette même guild. Où êtes-vous donc cachés, ma gang de malades? Pas un chat en vue qui ressemble le moins du monde à un membre de la génération X, ni de la génération Y aujourd'hui rebaptisée la C (la génération des communications). Qu'attendez-vous? D'avoir les cheveux blancs?

Peut-être avez-vous peur des Baby-boomers? Ces monstres terrifiants des années soixante avec leurs cheveux longs et leurs yeux injectés de drogue et de sexe libre. Ce ne sont pourtant pas eux qui veulent nous mettre des bâtons dans les roues, j'en connais même qui s'inquiètent de ne pas voir la relève se pointer le bout du nez. Resterons-nous longtemps absents à la barre de la protection de nos droits d'auteur?

Loin de moi l'idée de vous faire la morale. Je ne suis pas exactement ce qu'on peut appeler un chef de file, un « go-getter ». Je suis au contraire plutôt peureux et paresseux. Surtout, je suis ce qu'on peut appeler un « gauche-caviar », un revendicateur qui a un peu peur de se mouiller. Je ne vais d'ailleurs presque jamais dans les manifestations.

Comment vous convaincre, voilà la question !

En vous disant que plus on connaît notre convention, plus on est soi-même armé pour défendre nos droits? Non! Trop sérieux. Alors quoi? Peut-être en ajoutant que plus on discute avec d'autres auteurs et moins on se sent seul avec nos petits problèmes? Non! Trop « kétéine ». En vous faisant croire que de se vanter d'être membre du conseil d'administration de la SARTEC, ça pogne vraiment dans les bars? Non plus! Vous n'êtes pas naïfs, quand même...

Resterons-nous longtemps absents à la barre de la protection de nos droits d'auteur?

Alors quoi? Ah! Oui! J'ai trouvé! Qui d'entre vous pourrait résister à la mine d'or de chips BBQ et de petits chocolats qu'on nous sert à chaque réunion du conseil d'administration et qui, à eux seuls, feraient la réputation de la SARTEC si le secret venait à s'éventer. Et que dire de notre traiteur qui nous gave de bonnes choses? Hummmmm... Je sens enfin que je vous tiens.

Il y a des élections à la fin de l'année. Vais-je vous voir envahir l'Assemblée générale? Combattre les ennemis du droit d'auteur? Vais-je croiser vos yeux illuminés... et vos papilles gustatives? []

Les nouvelles règles du Fonds des médias du Canada et vos contrats

Nouvelles règles

Les politiques et principes directeurs des programmes du Fonds des médias du Canada (FMC) ont été annoncés fin mars. Au-delà des questions liées à leur pertinence¹ ou à leur impact sur le budget des émissions et la programmation des différents diffuseurs, ces politiques auront également des incidences sur vos contrats en télévision, particulièrement eu égard à l'obligation de **diffuser les œuvres sur au moins deux plateformes** et **d'ajouter des contenus additionnels connexes pour les médias numériques**.

**La transmission intégrale
d'une émission sur Internet
et les plateformes de radiodiffusion
exemptées est assimilable
à une diffusion.**

L'entente APFTQ-télévision étant la plus utilisée, nous avons pensé vous donner quelques pistes pour vous aider dans votre négociation individuelle. Bien qu'elle ne soit échue qu'en février 2011, cette entente fait déjà l'objet de discussions en vue de son renouvellement et plusieurs de ces enjeux seront sans doute débattus. Entre temps, pour répondre aux nouvelles règles du FMC, les producteurs devront acquérir certains droits dans le cadre de vos contrats individuels.

L'entente collective actuelle établit certains paramètres.

La licence d'exploitation de base

En vertu de l'entente collective, le producteur détient une licence exclusive d'exploitation de l'émission, entre autres, pour la diffusion et l'exploitation des droits vidéo. La **transmission intégrale** d'une émission sur Internet et les plateformes de radiodiffusion exemptées est assimilable à une diffusion. Le producteur peut donc permettre la diffusion sous réserve du paiement de redevances lesquelles pourront provenir de la SACD, la SCAM ou du producteur (articles 9.12 et 9.14.01).

En pratique, si la SACD ou la SCAM ont une entente avec un diffuseur, les redevances devraient, le cas échéant, vous être versées par ces sociétés. Dans le cas contraire, les redevances devraient provenir du producteur. L'entente collective établit à 4 % ou 5 % de la part-producteur (article 10.44) les redevances **minimales** pour ce type d'utilisations, mais le pourcentage négocié pour ces droits doit être précisé au contrat d'écriture.

Le **téléchargement** intégral d'une émission sur Internet et autres plateformes n'est pas assimilable à une diffusion, mais relève de l'exploitation des droits vidéo. Là encore, l'entente établit alors à 4 % ou 5 % de la part-producteur (article 10.44) les redevances **minimales**.

Certaines utilisations sont permises sans paiement de redevances. C'est le cas pour l'utilisation d'extraits du texte de moins de deux minutes à des fins de promotion ou d'autopublicité de l'émission à la télé conventionnelle comme les autres plateformes.

¹ La SARTEC a pris part aux consultations de ces derniers mois et, tout en considérant que ces dernières ont été bien menées par les dirigeants du Fonds, remet toujours en question la pertinence des politiques mises de l'avant par le ministère et maintient sa position de l'automne 2009 (voir www.sartec.qc.ca/commu/comm_conj_3-09-09.pdf).



Les licences d'exploitation additionnelles

Au-delà de la licence de base, l'entente collective prévoit un encadrement minimal lorsqu'il s'agit de licences d'exploitation additionnelles. Pour les utilisations dont le producteur a l'exclusivité (article 9.15: vente d'extraits de l'émission, exploitations de supports sonores et fabrication de produits dérivés), il doit signer un contrat avec l'auteur et payer les redevances alors convenues de gré à gré.

Pour les autres utilisations non exclusives au producteur (article 9.16 : droit de produire des suites, des nouvelles versions, de l'émission ou de reprendre un ou plusieurs personnages), ce dernier doit alors obtenir par contrat une licence additionnelle de l'auteur et prévoir un à-valoir non remboursable, c'est-à-dire une avance sur la valeur de la licence.

Les nouvelles politiques du FMC augmenteront sans doute le recours à ces licences additionnelles étant donné la nature des utilisations envisageables. Ainsi, le FMC souhaite appuyer dans son volet convergent, «la création d'émissions télévisuelles et de contenu de médias numériques». Ce dernier est décrit comme un contenu riche et interactif pouvant inclure, par exemple, des jeux, du contenu Web interactif, du contenu sur demande, des baladodiffusions, des webisodes et des mobisodes.

Ainsi, la création d'un jeu interactif pourra sans doute être assimilée à un produit dérivé que l'entente collective définit comme «un élément d'une émission, créé par l'auteur, en sa qualité d'auteur, utilisé dans la fabrication de jeux, jouets, objets décoratifs...» et relever de l'article 9.15.

La production de webisodes inspirés de la série télévisuelle relève assurément de l'article 9.16. Le producteur devra d'abord convenir avec l'auteur initial d'une licence additionnelle pour pouvoir produire ces webisodes reprenant un ou plusieurs personnages de l'œuvre initiale.

Le téléchargement intégral d'une émission sur Internet et autres plateformes n'est pas assimilable à une diffusion, mais relève de l'exploitation des droits vidéo.

La rédaction de ce nouveau contenu devra en plus faire l'objet d'un contrat distinct prévoyant un cachet adéquat et le contenu des licences d'exploitation.

Quelle que soit l'utilisation envisagée, l'auteur a toujours intérêt à préciser dans son entente avec le producteur divers éléments comme la durée de la licence (pour une période limitée, renouvelable ou pas, ou pour une plus longue durée), sa portée (sur toutes les plateformes ou seulement sur certaines), le mode de rémunération (avance, redevances sur

Quelle que soit l'utilisation envisagée (contenu Web interactif, webisodes, etc.), l'auteur a toujours intérêt à préciser dans son entente avec le producteur divers éléments comme la durée de la licence, sa portée, le mode de rémunération...

les revenus, pourcentage du cachet initial, montant par épisode, etc.) voire sur le contrôle créatif qu'il aura sur ces nouveaux contenus issus de son texte.

Tel que mentionné, l'encadrement prévu dans l'entente collective actuelle pour ces utilisations est actuellement peu élaboré. Contrairement aux exploitations traditionnelles, souvent aucun tarif n'est prévu et les conditions d'exploitation relèvent fréquemment du gré à gré. Les auteurs ne doivent cependant pas oublier que ces nouveaux contenus seront aussi financés par le FMC. Ils peuvent s'appuyer sur les tarifs existants dans certains cas et toujours garder à l'esprit l'importance de demeurer associé à la vie économique de leurs œuvres en négociant un paiement adéquat pour les droits qu'ils détiennent.

Pour plus de précision, communiquez avec les conseillères en relations de travail de la SARTEC.[]

ALAI Canada

Colloque annuel

Génération Copyright

Le 1^{er} juin prochain aura lieu à l'Excentris à Montréal un colloque qui porte sur le droit d'auteur et les transformations qu'il vit actuellement à l'heure de la montée de la Génération C et de ses rapports avec la technologie. Notre collègue **Geneviève Lefebvre** y donnera une conférence et, sur son blogue Chroniques blondes, elle invite les auteurs et les gens en général à se prononcer sur le sujet.

Pour donner votre opinion ou lire les commentaires, allez sur son blogue sous **ALAI... ET VOTRE AVIS** : www.chroniquesblondes.com/2010/04/15/alai-et-votre-avis/

Pour plus d'information, consultez le site du colloque : www.colloqueannuel.alai.ca

CRTC 2009-777

Appel aux observations sur une nouvelle définition d'émission canadienne englobant également le doublage d'émissions canadiennes

Nous publions dans ces pages la réponse de la Société des auteurs de radio, télévision et cinéma (SARTEC) et de l'Union des artistes (UDA) à l'avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2009-777 adressée au secrétaire général, Robert A. Morin, le 26 mars dernier.

Au fil des ans, la SARTEC comme l'UDA sont maintes fois intervenues auprès du Conseil pour réitérer l'importance du contenu national, favoriser sa diffusion sur les divers services de radiodiffusion et mettre de l'avant l'importance d'une forte présence d'émissions prioritaires **originales** pour notre système de radiodiffusion francophone.

Tout récemment encore dans le cadre de notre *Réponse à l'avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2009-411*, nous faisons part de notre inquiétude quant à l'avenir de la production originale, particulièrement les émissions prioritaires comme les dramatiques, dans le contexte où le financement de celles-ci s'avère de plus en plus difficile et où les services spécialisés, de plus en plus présents dans notre système, y font une place moindre que les télévisions généralistes. Nous avons d'ailleurs souligné que les services spécialisés qui diffusent des émissions dramatiques acquéraient majoritairement des reprises en deuxième ou troisième fenêtre et que ces émissions étaient le plus souvent doublées de l'anglais.

Le succès de notre système francophone de radiodiffusion s'appuie et doit continuer de s'appuyer sur la disponibilité d'une production originale nationale de qualité. Les auditoires francophones, règle générale, regardent davantage les émissions nationales francophones que les autres.

Certes, offrir une programmation nationale originale s'avère onéreux, particulièrement dans le contexte d'un marché exigu où, par exemple, plusieurs émissions dites sous-représentées doivent faire l'objet de mesures ou de règles spécifiques afin d'en assurer le financement.

Le recours à des œuvres canadiennes ou étrangères en version doublée s'avère donc incontournable et celles-ci constituent une partie importante de la programmation offerte aux francophones.

Or, dans la mesure où une industrie du doublage performante existe au Québec, il nous semble tout à fait approprié que la définition d'émission canadienne puisse favoriser le doublage fait ici plutôt qu'à l'étranger, à la fois parce que cela s'inscrit dans les objectifs de la *Loi de la radiodiffusion* qui privilégie le recours aux ressources artistiques canadiennes pour la création et la programmation, mais aussi parce qu'un doublage au Québec favorise une réappropriation de l'expression par le public auquel ces œuvres sont destinées.

La réglementation ne peut varier selon les tendances du temps ou les intérêts à court terme des divers joueurs de l'industrie. Elle doit reposer sur des principes forts et immuables : accorder la priorité à la production nationale originale – inciter toute production canadienne ou étrangère à être doublée ici.



Les émissions étrangères

Comme le Conseil le mentionne dans son avis de consultation, les règles de certification des émissions canadiennes renferment déjà des critères de certification pour le doublage des émissions étrangères. Ces critères sont-ils adéquats et favorisent-ils le doublage au Québec des productions étrangères ?

Un rapide survol de la liste des doublages certifiés par le CRTC de 1999 à 2009 démontre que sur les 1740 doublages certifiés durant cette période, plus de 81 % étaient des longs métrages diffusés à la télévision (catégorie 7d), alors que près de 14 % étaient des émissions et films d'animation pour la télévision (catégorie 7e). La presque totalité de ces œuvres ont ainsi eu droit à un crédit de temps de 25 %.

Pour les longs métrages diffusés à la télévision, la décision de doubler ici n'est généralement pas fonction de la certification comme émission canadienne, mais plutôt du marché de la distribution et est alors prise dès la sortie du film en salles. Dans ce contexte, l'actuel crédit de 25 % nous semble approprié et le majorer serait sans incidence.

Le même constat s'applique d'ailleurs aux longs métrages d'animation de la catégorie 7e ; le doublage se décide aussi lors de la sortie en salles.

Les données du CRTC démontrent que les longs métrages constituent la très grande majorité des titres doublés. En fait, à l'exception des séries d'animation où la décision de doubler ici relève souvent de la nature de l'œuvre et du public ciblé comme *Les Simpson* et *Henri pis sa gang* ou d'autres séries plus spécifiquement destinées aux enfants, les séries télévisées étrangères adaptées au Québec demeurent une denrée rare.

Les séries américaines comme « *Beautés désespérées* », *Dr House* » ou les différentes versions de « *CSI* » ou de « *Law and Order* », sont toutes rapidement achetées et adaptées en Europe. Pour les diffuseurs québécois qui en font l'acquisition par la suite, avoir en mains des versions déjà doublées s'avère économiquement avantageux. Et une augmentation du crédit de 25 % aurait sans doute peu d'incidence sur cette situation.

Quant au crédit de 50 % octroyé aux œuvres dans une langue originale autre qu'une langue officielle du Canada ou autochtone, il ne s'est appliqué qu'à moins de 5 % des 1 740 titres certifiés, souvent pour des œuvres de la catégorie 7e. Nous ne voyons donc pas l'utilité de le modifier.

Le faible volume de séries télévisées étrangères doublées au Québec n'est certes pas satisfaisant. Même s'il est vrai qu'y a place à l'amélioration, nous ne croyons pas qu'une modification du crédit de temps y contribuerait.

Les émissions canadiennes

Pour les séries canadiennes anglaises, notre constat est tout autre. D'une part, que des émissions canadiennes anglaises, dont la production a été rendue possible grâce aux diverses mesures réglementaires, fiscales ou autres et à des capitaux canadiens, soient doublées à l'étranger alors qu'elles sont diffusées au Québec est en soi une aberration.

D'autre part, investir dans le doublage canadien d'émissions canadiennes, c'est aussi encourager l'industrie canadienne de la télévision.



Et, enfin, comme le Conseil l'affirme de façon fort pertinente dans son avis de consultation : « Une émission canadienne anglaise dont le doublage en français est effectué à l'étranger ressemble davantage à une émission étrangère qu'à une émission canadienne. Dans le cas d'une émission doublée en France, par exemple, on note des différences importantes au niveau de la langue parlée puisque les expressions et l'accent français diffèrent grandement des expressions et de l'accent québécois. Par conséquent, l'auditoire canadien de langue française arrive difficilement à s'y identifier. »

Or, selon une compilation effectuée par l'UDA dans le cadre des travaux du Forum québécois sur le doublage et portant sur les séries télévisées doublées et diffusées sur les réseaux français au Québec, plusieurs séries canadiennes sont doublées à l'étranger.

Ainsi, du 20 février au 5 octobre 2009, sur 155 séries canadiennes ayant reçu du financement public, 70 ont été produites en partie au Canada et 85, en totalité au Canada. Près de 60 % des séries produites en partie au Canada ont été doublées à l'étranger, alors que 25 % des séries totalement canadiennes ont échappé à l'industrie québécoise. (Compilation disponible sur demande)

En toute logique, ces émissions canadiennes de langue anglaise doublées à l'étranger ne devraient pas se voir octroyer le même crédit de temps que celles doublées ici ni être considérées contribuer, de la même manière, à l'atteinte de contenu canadien dans le cadre de notre système francophone de radiodiffusion.

Dans la mesure où le Conseil cherche, tel qu'exprimé dans l'avis public 2009-411, à « *mieux soutenir la programmation canadienne, en particulier la programmation originale, et surtout les catégories de programmation constamment sous-représentées au sein du système canadien de radiodiffusion, comme les dramatiques et les documentaires* », nous croyons que le Conseil devrait profiter de la présente consultation pour resserrer les règles afin que le crédit de temps reflète adéquatement la nature canadienne du contenu en tout respect des principes énoncés au paragraphe 10 soit accorder la priorité à la production nationale originale et inciter toute production canadienne ou étrangère à être doublée ici.

À notre avis, le crédit de temps supérieur à 100 % devrait être réservé aux seules séries dramatiques canadiennes diffusées dans leur **langue d'origine** par un diffuseur partie à la **structure financière** d'une telle série. De manière à ne pas favoriser les productions doublées au détriment des séries originales, **le crédit maximum d'une série canadienne de langue anglaise doublée ici en français devrait donc être établi à 100 %.**

Pour avoir accès à ce crédit maximum, le doublage de la série devrait avoir été effectué en recourant uniquement à des ressources artistiques canadiennes (adaptateurs, comédiens et directeurs de plateau).

En février 2005, l'UDA et la SARTEC avaient d'ailleurs déploré dans leur étude intitulée *Séries jeunesse et animation*, l'effet négatif de l'inclusion dans la définition de « première diffusion » des émissions diffusées pour la première fois par un service canadien spécialisé ou de télévision payante, dans une langue autre que la langue dans laquelle elle a été diffusée initialement par un autre télédiffuseur.

Ce serait faire de la **sophistique** que de prétexter qu'une série canadienne de langue anglaise doublée ici, en français, devrait se mériter un crédit de temps supérieur à 100 % parce qu'on a utilisé plus de talents et de ressources canadiennes. Il serait tout aussi erroné de prétendre qu'une série qui fait appel à cinq scénaristes et 25 comédiens est plus canadienne qu'une autre qui donne du travail à trois scénaristes et 15 comédiens.

Le crédit d'une série canadienne anglaise doublée à l'étranger devrait être établi à 75 %. Le doublage au Québec d'une série étrangère bénéficie d'un crédit de 25 % ; il nous apparaît donc logique de retrancher 25 % lorsqu'une série canadienne est doublée à l'étranger. Ce serait aller à l'encontre du principe d'accorder la priorité à la production originale canadienne d'en décider autrement.

Si le CRTC ne souhaite pas s'engager dans la voie proposée au paragraphe 30 qui nous semble un incitatif à la fois raisonnable et conséquent sans désavantager la production originale, nous croyons qu'il devrait, par le biais de directives ou autrement, contribuer à l'amélioration des mesures incitatives existantes

au doublage, d'une part et d'autre part, à l'adoption de règles sur le doublage par les organismes privés ou publics de financement de la production canadienne, liant le financement à la nécessité de doubler au Canada et favorisant l'inclusion du coût du doublage dans le budget de la production originale étant entendu que ledit doublage soit fait dans une des deux langues officielles du Canada ou autochtones. r 1

Regard sur le court métrage au Saguenay **Prix Meilleur scénario accompagné d'une bourse de 1 000 \$ de la SARTEC**

Samer Najari, *La neige cache l'ombre des figuiers*

Le Festival Regard sur le court métrage au Saguenay s'est tenu du 10 au 14 mars derniers. À cette occasion, la SARTEC a offert une bourse de 1 000 \$ au Meilleur scénario de langue française d'ici pour une troisième année consécutive. Le jury composé du distributeur Fred Joubaud, du blogueur cinéma du site de La Presse Jozef Siroka et du scénariste-réalisateur Martin Rodolphe Villeneuve, a décerné le prix du meilleur scénario à Samer Najari pour son court métrage : *La neige cache l'ombre des figuiers*.

TÉLÉFILM

DEUXIÈME DÉPÔT DE L'EXERCICE 2010-2011

Les longs métrages de fiction du secteur privé

Bashir Lazhar, écrit et réalisé par Philippe Falardeau
Bossé, écrit par Luc Déry, Yves Lapierre et André Ducharme et réalisé par Claude Desrosiers

La peur de l'eau, écrit par Marcel Beaulieu et Gabriel Pelletier (réal.)

Pour l'amour de Dieu, écrit par et réalisé par Micheline Lanctôt

Starbuck, écrit par Martin Petit et Ken Scott (réal.)

Une bouteille dans la mer de Gaza (coproduction), écrit par Valérie Zenatti et Thierry Binisti (réal.)

www.telefilm.gc.ca

(source TÉLÉFILM)

60 ans de la SARTEC

Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec

Le député de Bourget, M. Maka Kotto a prononcé à l'assemblée nationale une mention soulignant le 60^e anniversaire de la SARTEC et l'apport important et créatif des auteurs pour façonner une culture riche et variée. La SARTEC tient à remercier M. Maka Kotto de ce geste de reconnaissance et du bel hommage rendu aux auteurs. Nous présentons ici l'extrait publié dans le journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec le 29 octobre 2009.

« Que l'Assemblée nationale souligne le 60^e anniversaire de la fondation de la SARTEC, la Société des auteurs de radio, télévision et cinéma, dont les membres ont, bon an, mal an, avec passion et constance fait preuve de souffle et contribué à modeler une identité culturelle québécoise riche et variée à travers nos ondes, nos petits et grands écrans, des œuvres éclectiques qui ont pétri notre paysage audiovisuel au cours des six dernières décennies. » ■



SODEC

ATELIER GRAND NORD 2010 – SEPTIÈME ÉDITION

Du 20 au 28 février 2010, se tenait la septième édition de l'ATELIER GRAND NORD organisé par la SODEC au Château Montebello en Outaouais au cours duquel des scénaristes ont été invités à peaufiner l'écriture de leur scénario de long métrage en bénéficiant des conseils de scénaristes consultants de la Francophonie.

Les scénaristes et scénarios du Québec retenus étaient :

Martin Desgagné – *Mihikin Oshim (Frère cadet de loup)*

Dominique Goyer – *Lièvres*

Mario Bolduc – *Le fiancé*

Charlotte Laurier – *Arthur le Preux*

Louis Bélanger et Claude Lalonde agissaient à titre de scénaristes consultants québécois. Les séances plénières étaient animées par le scénariste et réalisateur Pierre Houle.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le communiqué de la SODEC à l'adresse suivante :

www.sodec.gouv.qc.ca

(source SODEC)

PROJETS ACCEPTÉS

DÉPÔT DE L'EXERCICE 2010-2011

Les longs métrages de fiction du secteur privé
Dernière ronde d'investissement – 8 projets en français

L'appât, écrit par William Reymond et Yves Simoneau (réal.)

Bashir Lazhar, écrit et réalisé par Philippe Falardeau

Liverpool, écrit et réalisé par Manon Briand

French Kiss, écrit par Josée Fréchette et réalisé par

Sylvain Archambault

Komona, écrit par et réalisé par Kim Nguyen

Pour l'amour de Dieu, écrit par et réalisé par

Micheline Lanctôt

Starbuck, écrit par Martin Petit et Ken Scott (réal.)

Le torrent, écrit et réalisé par Simon Lavoie,

d'après la nouvelle d'Anne Hébert

www.sodec.gouv.qc.ca

(source SODEC)

À vos claviers!

TÉLÉFILM Canada

Programme Écrire au long

Projets de long métrage de fiction

À l'extérieur du Québec ou au Québec, mais à l'extérieur de Montréal (soit à 150 km ou plus de Montréal)

dépôt : **mardi 8 juin 2010**

Les projets doivent être reçus au plus tard à 17 h, à la date mentionnée.

personne-ressource : **Brigitte Dupré**

DUPREB@telefilm.gc.ca

tél.: 514 283-6363 ou 1 800 567-0890

www.telefilm.gc.ca

SODEC

Programme d'aide à la scénarisation

Volet 1 – Aide sélective aux scénaristes et scénaristes-réalisateurs

dépôt : **vendredi 11 juin 2010**

Programme d'aide aux jeunes créateurs

Volet 1 – Aide à la scénarisation

dépôts : **vendredi 14 mai 2010 et**

vendredi 5 novembre 2010

■ La SODEC procède à l'étude d'une demande **seulement si elle est reçue avant 17 h 00** aux dates de dépôt spécifiées

tél.: 514 841-2200 ou 1 800 363-0401

télééc.: 514 864-3949

www.sodec.gouv.qc.ca

www.jeunescreateurs.qc.ca

Bourses SACD

Programme de bourses à la création

Budget annuel de 20 000 \$ jusqu'à concurrence de 4 000 \$ chacune.

dépôt : **en tout temps**

www.sacd.ca/fr/bourses.html

Les dossiers doivent être adressés à :

SACD / Comité de sélection des Bourses
4446, boulevard Saint-Laurent, bureau 202
Montréal (Québec) H2W 1Z5

Les dossiers peuvent aussi être déposés au bureau de la SACD.

Bourses SCAM

Programme de bourses à la création

Budget annuel de 9 000 \$ jusqu'à concurrence de 2 000 \$ chacune.

dépôt : **en tout temps**

www.sacm.ca/fr/bourses.html

Les dossiers doivent être adressés à :

SCAM / Comité de sélection des Bourses
4446, boulevard Saint-Laurent, bureau 202
Montréal (Québec) H2W 1Z5

Les dossiers peuvent aussi être déposés au bureau de la SACD.

ARTS MÉDIATIQUES

Conseil des arts du Canada

Subventions aux artistes du cinéma et de la vidéo :

■ Subventions de scénarisation

Prochaine date d'inscription : **1^{er} octobre 2010**

■ Subventions de voyage aux professionnels des arts médiatiques

Inscription : **en tout temps**

(au moins 6 semaines avant la date de départ)

Les artistes francophones doivent communiquer avec

Laura Jeanne Lefave, agente du Service des arts médiatiques

Téléphone : 1 800 263-5588 (sans frais) ou

613 566-4414, poste 5254

Courriel : laurajeanne.lefave@conseildesarts.ca

www.conseildesarts.ca/mediatiques/

Conseil des arts et des lettres du Québec

Bourses de carrière en cinéma

à l'intention des scénaristes et réalisateurs

Prochaine date d'inscription : **15 octobre 2010**

Bourses de type A et B

Prochaine date d'inscription : **10 septembre 2010**

- recherche et création
- perfectionnement

Bourse de déplacement aux professionnels des arts médiatiques

Inscription : **en tout temps**

Montréal : 514 864-3350 ou 1 800 608-3350

Québec : 418 643-1707 ou 1 800 897-1707

www.calq.gouv.qc.ca/artistes/arts_media.htm

À VOS CLAVIERS!



© DOMINIQUE CHARTRAND

Les Jutra sur Twitter

PAR GENEVIÈVE LEFEBVRE

Comme pour les Oscar, « Tout le monde en parle » et le « Superbowl » (go Saints go!) le gala des Jutra, c'est sur Twitter que ça rockait! Comme pour les Saints au « Superbowl », nous avons assisté au triomphe de « l'underdog ». Le « petit » Xavier Dolan sans argent qui s'est battu farouchement contre le gros système et Twitter, le David numérique du Goliath télévisuel, ont tous les deux poussé le cri de la victoire.

On est entre nous, on va se dire les choses franchement. Un gala, c'est la recette gagnante pour un désastre télévisuel. Rien à faire. César, Oscars ou Génie, même combat, le coefficient de querelles, injustices réelles ou fictives, et autres espoirs déçus est trop grand pour ne pas être antinomique à l'esprit festif.

Comme le disait Billy Crystal à propos de la difficile animation des Oscar; « comment voulez-vous faire lever une salle alors que plus la soirée avance, plus il y a de perdants »?

En effet, Billy. D'ailleurs, le seul gala qui échappe à la malédiction, c'est les Golden Globes et je pense pouvoir affirmer sans me tromper que l'alcool qui coule à flot est ce qui le sauve du désastre.

Par contre, la Twittosphère était en feu lors du gala des Jutra! Déchaînée! Percutante! Drôle! Les opinions fusaiement de toutes parts, et on y retrouvait des cinéphiles purs et durs autant que des chroniqueurs mode donnant leur avis sur les tenues des uns et des autres. Les journalistes « sérieux » des grands médias traditionnels (Cassivi, Dumas, Coderre, Patry, Parisien, Lussier) y étaient tous également et très en verve. Ceux qui ont compris l'essence du 2.0, qui est d'engager la conversation et non de s'en servir comme fil de presse à sens unique, ont échangé avec tout le monde et certains échanges ont soulevé des débats passionnants.

Dans un sondage SOM/Branchez-vous de décembre 2009, on estimait que 2% de la population adulte du Québec possédait un compte Twitter. En février 2010, le chiffre était monté à 5%. Ce qui en fait un phénomène fascinant, c'est qu'à part le fait que ce soit une clientèle « branchée » – d'un point de vue numérique s'entend – on y trouve une étonnante diversité de classes sociales, professions et intérêts.

Alors qu'on y retrouve tout ce qui se fait en matière d'animateurs, chercheurs, journalistes et autres personnalités publiques des médias, les artisans du cinéma – acteurs, réalisateurs, scénaristes – y sont encore rares. Le soir du gala des Jutra, ce n'était pas « le milieu » qui commentait, mais ceux pour qui nous écrivons. Le public qui va voir (ou pas...) nos films.

Je ne vous cacherai pas que les critiques y sont parfois plus rock n' roll que dans les médias traditionnels. Avant, c'était le bon vieux temps, on se prenait un « critique » et on bûchait dessus à bras raccourcis. On disait « Machin Méchant, il ne comprend rien à mon art » et voilà, le coupable était identifié, condamné, jeté avec bobonne aux orties. La cause était entendue.

Pour nous, les auteurs, Twitter et sa concision, c'est l'apothéose du « high concept » résumé en 140 caractères.

Avec la vague des médias sociaux, ce n'est plus « un » critique, c'est mille, dix mille, cent mille. Le contrôle du message comme on le voyait avant, avec les distributeurs qui ne retenaient que les éloges pour la promo, est une période révolue. Tout sort, pour le meilleur et pour le pire.

Quoi faire, me direz-vous? Rien. Lâcher prise. Il n'y a pas d'éloge flatteur sans liberté de critiquer. Il faut entrer dans l'arène. S'amuser avec nos « followers » comme le fait Guy A. Lepage qui « commente » en direct sur Twitter son « Tout le monde en parle » du dimanche soir! Bien sûr qu'il reçoit des critiques. Et alors? On n'est pas des moumoules les scénaristes, on est des guerriers!

Pour nous, les auteurs, Twitter et sa concision, c'est l'apothéose du « high concept » résumé en 140 caractères. C'est un espace gratuit et public où nous avons une place et une parole à prendre. Une fois la bête apprivoisée, il faut savoir s'en servir et profiter de l'occasion pour aller à la rencontre de nos spectateurs.

Grâce à Twitter, nous entrons dans leurs salons, dans leurs pensées, sans filtre et sans vergogne. Et ça, ça vaut tous les « focus groupes » du monde!

P.-S. Le prix du meilleur scénario attribué à Xavier Dolan a été salué avec enthousiasme, sa sortie sur l'intelligence du spectateur qu'on sous-estime, encore plus.

Et je vous assure, c'était très bon de lire de la part du public qu'il y a peut-être une place pour les Ovide Plouffe du monde entier. ¶

L'investissement par versements périodiques une... **Stratégie gagnante**

Le meilleur moyen de se donner une discipline d'épargne est d'opter pour l'investissement périodique. Adapté à votre rythme de vie, l'investissement par versements périodiques vous permet d'économiser plus facilement pour la réalisation de vos projets ou pour faire fructifier vos investissements en prévision de votre retraite.

...QUI NÉCESSITE PEU D'EFFORTS

Vos versements sont prélevés dans votre compte chaque semaine, chaque mois ou selon la fréquence de votre choix. La fréquence et le montant de vos investissements peuvent être modifiés par la suite au besoin et en tout temps. Tout se fait automatiquement, sans que vous ayez à vous déplacer ni à effectuer de transactions répétitives.

Vos investissements sous forme de versements périodiques peuvent se faire dans un régime enregistré d'épargne-retraite (REER), un régime enregistré d'épargne-études (REEE) ou dans un compte non enregistré et dans un CELI.

...QUI PROCURE BIEN DES AVANTAGES

L'investissement par versements périodiques :

- Facilite votre cotisation à votre REER puisque vous investissez régulièrement durant l'année, presque sans vous en rendre compte !
- Vous assure une présence constante sur le marché et vous permet de maintenir votre stratégie à long terme.
- Vous évite de prendre des décisions sous le coup de l'émotion.
- Vous fait profiter pleinement des occasions qu'offrent les fluctuations des marchés.

Une somme, même modeste, investie régulièrement, peut donner des résultats étonnants. Informez-vous auprès de votre conseiller pour obtenir une simulation personnalisée vous démontrant ce que vous pourrez accumuler en investissant par versements périodiques.

Pour toute information, n'hésitez pas et appelez-nous !
Tél. : 514-CULTURE (514 285-8873)

Caisse de la Culture
465, rue McGill
Bureau 200
Montréal (Québec) H2Y 2H1

www.caissedelaculture.com

Desjardins Sécurité financière

Vous avez des questions concernant l'assurance et vous désirez obtenir des renseignements sur les protections de votre régime d'assurance collective ? Vous avez besoin d'assistance ?

Composez sans frais le **1 877 828-7800 poste 5806** pour joindre un agent du service à la clientèle, du lundi au vendredi de 8 h à 17 h.

Vos impôts !

Nous vous invitons à consulter un article publié en avril 2006 dans notre site Internet afin de vous aider à vous prévaloir de toutes les dispositions prévues pour vous dans les lois fiscales et qui vous permettront de compléter votre déclaration de revenus.

www.sartec.qc.ca/info/archiv_infos/200604/info/article9.htm

Le présent document vous est fourni à titre indicatif seulement. Vous ne devez pas prendre de décision sur la foi de l'information qu'il contient sans avoir consulté votre planificateur financier de Desjardins ou un autre professionnel. Le planificateur financier de Desjardins agit pour le compte de Desjardins Cabinet de services financiers inc.